

(¹)

(N^o 98.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1851.

Projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels ⁽¹⁾.

*Amendements au projet de la section centrale adoptés par elle ⁽²⁾ d'accord avec le
Gouvernement.*

ART. 3.

§ 1^{er}. Remplacer la dernière phrase par la disposition suivante :
« Elles pourront obtenir exemption des frais de procédure, en se conformant
» à l'arrêté royal qui sera pris en vertu de l'art. 6. »

§ 2. Modifier la 2^e phrase de la manière suivante :
« Seront *délivrés gratuitement* et exempts, etc. »

Supprimer, dans la même phrase, les mots : *intéressant ces associations et.*

ART. 4.

§ 1^{er}. Substituer les mots : *les engagements* aux mots : *des engagements.*

§§ 1 et 2. Supprimer les mots : *au moins.*

ART. 5.

Supprimer le § 2.

ART. 6.

Des arrêtés royaux détermineront :

1^o Les conditions et garanties requises pour l'approbation des statuts des sociétés
de secours mutuels ;

(¹) Projet de loi, n^o 272, session de 1849-1850.

Rapport, n^o 48.

Amendements, n^o 95.

(²) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. T'KINT-DE NAEVER,
VANDEN BRANDEN DE REETH, MOREAU, THIBAUT, VEYDT et MERCIER.

2° Les conditions auxquelles les sociétés de secours mutuels reconnues seront admises à plaider gratis ;

3° Les causes qui peuvent entraîner la révocation de l'acte d'approbation ;

4° Les formes et les conditions de la dissolution et le mode de liquidation ;

5° L'emploi de l'actif, après le payement des dettes, en cas de révocation ou de dissolution ;

ART. ...

Les membres de ces sociétés qui contreviendraient aux arrêtés royaux, pris en exécution des nos 3, 4 et 5 de l'article précédent, seront passibles des peines comminées à l'art. 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

ART. 7.

Supprimer le § 1^{er}.

ART. 8.

§ 1^{er}. Chaque année, dans le courant des deux premiers mois, les sociétés de secours mutuels reconnues, adresseront à l'administration communale, etc.

§ 2. Elles répondront à toutes les demandes de renseignements que l'autorité leur transmettra, etc.

